Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_018-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_018

Gestion des Déchets – Renouvellement d'une benne à ordures ménagères (BOM)

Pour l'exercice de la compétence collecte des déchets, le renouvellement périodique du parc roulant est prévu afin de maintenir l'âge des bennes inférieur à 8-10 ans. Le renouvellement des BOM contribue également à réduire l'impact environnemental de la collecte en faisant l'acquisition de véhicules répondant aux normes anti-pollution les plus récentes.

Afin d'étaler la dépense et maintenir un niveau d'investissement de véhicules relativement constant, une benne par an est prévue en renouvellement, son achat a été prévu au budget 2026.

Il est proposé de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en deux lots en vue d'acquérir un véhicule de collecte de 26 tonnes de PTAC de type benne à préhension latérale.

Les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Lot n°1 : un châssis-cabines de PTAC de 26 tonnes, 6 X 2/4, essieu directeur arrière, largeur ne dépassant pas 2,50 m, empattement le plus court possible, d'une puissance minimum de 340 cv, boite automatique ou robotisée et ralentisseur, devant convenir à l'équipement d'une benne à ordures ménagères faisant l'objet du lot n°2. Contrat d'entretien full service de 7 ans. Reprise en l'état du véhicule EZ 622 QK, mis en service en 2018.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_018-DE

- Lot n°2 une benne à ordures ménagères équipée d'un bras robotisé de collecte latérale, pour un volume de bac allant jusqu'à 1100l à couvercle plat, alimentant une trémie de compaction et équipée d'un caisson d'environ 20m³ à vidage gravitaire. L'ensemble sera conçu pour équiper le châssis du lot 1. Il sera conforme à la norme en vigueur et au mieux adapté aux équipements de pré-collecte et à l'organisation actuelle de la collecte latérale déjà en place. Une PSE de contrat de visite de diagnostic de maintenance est prévue. Un contrat d'entretien n'est pas prévu d'office, les centres de services étant éloignés avec une disponibilité variable des techniciens itinérants.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à

- 350 000 € TTC en investissement, TVA à 20%
- 100 000 € TTC en fonctionnement pour le contrat d'entretien du châssis pour 7 ans, le contrat de visite trimestrielle de la BOM pour 7 ans et une formation maintenance, avec une TVA à 10%.

Les dépenses d'investissement seront imputées au compte 215731, fonction 7212, les dépenses de fonctionnement au compte 61551, fonction 7212.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'autoriser la réalisation de l'achat décrit ci-avant ;**
- **d'approuver le lancement de la procédure des marchés décrite précédemment ;**
- **d'autoriser la Présidente à engager toutes démarches relatives à l'élaboration et la conclusion de ces marchés ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer les pièces des marchés et toutes pièces relatives à ces prestations (mise au point, avenant, pénalités éventuelles) ;**
- **d'autoriser, au cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres, le lancement d'un nouvel appel d'offres ou la passation d'un marché négocié ;**
- **d'imputer les crédits nécessaires à l'achat au budget primitif 2026.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:48:41 +01'00'